



Plan de déploiement des patinoires extérieures

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Étude du budget 2017 | 8 novembre 2016

Plan de présentation

- Objectifs de la présentation;
- Mise en contexte;
- Portrait actuel des patinoires (2015-2016);
- Le Programme de soutien aux patinoires extérieures;
- Recommandations.



Objectifs de la présentation

- Présenter les modifications au Plan de déploiement des patinoires extérieures et au Programme des patinoires de proximité;
- Présenter les recommandations.



Mise en contexte

En juin 2015, le conseil municipal mandatait le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à échanger, dans les caucus de secteur, sur les divers changements proposés au Plan de déploiement des patinoires.



Recommandations tirées des caucus de secteur tenus les 14 et 28 septembre 2015

- Ajouter la patinoire du parc Bisson dans le Plan de déploiement des patinoires actuel;
- Uniformiser le niveau de services des patinoires « *Grand public* » en offrant un lieu chauffé, des installations sanitaires et de la surveillance aux patinoires « *Grand public* »;
- Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à réévaluer le Programme de patinoires de proximité, ainsi que le Plan de déploiement des patinoires et recommander les modifications nécessaires;



Recommandations tirées des caucus de secteur tenus les 14 et 28 septembre 2015 (suite)

- Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à procéder à un appel de candidatures permettant d'établir un partenariat avec un organisme pour l'entretien des patinoires de la Maison du citoyen et de la Place de la Cité, sans quoi, voir à leur retrait du Plan de déploiement des patinoires.

Aucun organisme n'a désiré établir un partenariat avec la Ville pour l'entretien des patinoires de la Maison du citoyen ou de la Place de la Cité.



Portrait actuel des patinoires (2015-2016)

- 87 patinoires réparties sur l'ensemble des secteurs de la ville;
 - 32 patinoires avec bandes
 - 26 patinoires sans bandes
 - 2 patinoires des Sénateurs
 - Patinoires avec bandes permanentes, créées en collaboration avec la Fondation des Sénateurs d'Ottawa ainsi que d'autres partenaires
 - 3 patinoires « Grand public »
 - Patinoires ayant des services accrus; lieu chauffé, surveillance sur place, services sanitaires et si possible, location d'équipement sportif
 - 24 patinoires de proximités
 - Patinoires entretenues par des organismes
- En moyenne 31 journées d'ouverture.



Budget global (2016)

Description	Montant total imputable
Budget de la patinoire du ruisseau de la Brasserie	181 153 \$
Budget du programme des patinoires de proximité	98 000 \$
Budget du programme des patinoires de la Ville	284 912 \$
Budget total	564 055 \$



Principaux changements

(mise en application : automne 2017)

- Intégration entre le Programme des patinoires de proximité et le Plan de déploiement des patinoires = Programme de soutien aux patinoires extérieures;
- Une évaluation annuelle de l'ensemble des patinoires extérieures avec possibilité de réajustement la deuxième année;
- Un financement à la carte pour les organismes;
- Une analyse plus précise des nouvelles demandes de patinoires.
L'appel de candidatures sera décalé au 1^{er} octobre, afin d'arrimer la date avec les autres appels de candidatures du Service;
(présentement : 1^{er} novembre)
- 1 seul versement pour la subvention : plutôt que 2, compte tenu de la courte période hivernale.



Nouveauté : Évaluation des patinoires extérieures (*critères d'évaluation*) :

- Achalandage;
- Moyens de cohabitation;
- Prise en charge du milieu : entretien par des bénévoles;
- Situation géographique;
 - La patinoire est située dans un milieu isolé
 - La patinoire est située dans un milieu de grande densité démographique
- Installations.
 - Bancs
 - Éclairage
 - Lieu pour se réchauffer



Trois nouvelles possibilités pour les organismes

L'ouverture d'un local, lorsqu'il y en a un à proximité.

L'animation d'une patinoire des Sénateurs ou d'une patinoire « Grand public ».

Responsable de l'animation post-hivernale



Responsable de l'ouverture d'un local

Le local devra être ouvert à tous les citoyens.

Une priorité sera donnée aux locaux de la Ville.

L'organisme devra fournir l'horaire d'ouverture à la Ville avant l'ouverture de la patinoire.

Le local devra être ouvert 15 h / semaine (incluant soirs de semaine et fins de semaine).

L'organisme sera responsable de son entretien, son ouverture, sa fermeture et sa supervision.



Responsable de l'animation durant l'hiver

(patinoires « Grand public » et des Sénateurs)

Un minimum de 10 h d'animation/semaine sera nécessaire ou 70 h pour la saison avec animateur ou présenter le programme « Accro du patin ».
(un réajustement pourra être fait en fonction de la température, certaines saisons sont plus courtes que d'autres)

L'organisme devra fournir une programmation avant l'ouverture de la patinoire, celle-ci devra inclure plusieurs activités s'adressant à l'ensemble des citoyens du quartier.

L'organisme devra fournir un compte rendu simple des activités réalisées, incluant le nombre de participants.



Responsable de l'animation post-hivernale (patinoires des Sénateurs seulement)

L'organisme devra fournir une programmation avant le début des activités, celle-ci devra inclure plusieurs activités s'adressant à l'ensemble des citoyens du quartier.

L'organisme devra fournir un compte rendu simple des activités réalisées, incluant le nombre de participants.



Modification dans l'analyse des nouvelles demandes de patinoires extérieures :

Critères obligatoires

- Les demandeurs démontrent qu'il s'agit d'un besoin de la communauté (discussion avec des groupes de la communauté, sondage auprès des résidents, pétitions, etc.).

(nouveau critère)

- Avoir une sortie d'eau 1 ½ pouce à proximité du site.

(critère existant)



Modification dans l'analyse des nouvelles demandes de patinoires extérieures (suite) :

- Distance de plus de 1,5 km d'une autre patinoire extérieure (par la voie publique) ou si à moins de 1,5 km d'une autre patinoire, une frontière physique doit la séparer de la patinoire la plus près (autoroute, artère majeure, voie ferrée, rivière). **(critère existant)**
- Avoir l'espace nécessaire pour installer la patinoire (éviter les terrains sportifs). **(critère existant)**
- Avoir un espace de rangement chauffé pour le matériel, tels les boyaux, les pelles, etc. **(critère existant)**



Nouvelles demandes de patinoires extérieures (suite)

Critères de priorisation

(L'ensemble des critères étaient existants, mais sans ordre de priorité)

La communauté est isolée (il y a peu ou pas de services récréatifs hivernaux).

Il y a peu de moyens qui facilitent le déplacement vers d'autres patinoires.

La patinoire est située dans un quartier dont la population est en forte croissance.

La patinoire est située dans un quartier à forte densité démographique.

La patinoire de proximité vise à remplacer une surface glacée qui a été éliminée à la suite de l'adoption du nouveau Plan de déploiement des patinoires par le conseil municipal (CM-2014-462).



Évaluation et critères d'admissibilité à la subvention pour les patinoires de proximité

- À partir de la date d'ouverture officielle des patinoires, l'organisme a un maximum de 5 jours pour procéder à la mise en place de sa patinoire. En ce sens, à la fermeture officielle des patinoires l'organisme peut cesser ses opérations dans un délai maximum de 5 jours avant les autres patinoires;
- La patinoire est bien entretenue (évaluée par le personnel de la Ville);
- La patinoire doit respecter la grandeur initialement identifiée (habituellement 18,29M X 9,14M).



Utilisation de la subvention pour une patinoire de proximité

Différentes possibilités s'offrent aux organismes qui gèrent leur budget en fonction de leur réalité respective

Possibilités	Dépenses associées
Achat d'équipements: souffleuse, grattes, pelles supplémentaires et autres équipements	Entre 1500\$ et 2000\$ la première année pour l'achat de la souffleuse
Entretien de la patinoire – moyenne de 45 jours d'ouverture par saison (citoyens du quartier ou entrepreneur)	Varie grandement, entre 1000\$ et 2000\$ ou s'effectue bénévolement
Organisation d'activités sur la patinoire et autres activités	Budget restant, après les achats d'équipement et d'entretien.



Indicateurs de mesure du succès des patinoires de proximité

- Nombre de jours d'ouverture: permet d'établir la desserte pour la communauté;
- Qualité de la glace: permet d'établir le temps alloué à la patinoire et l'investissement en temps nécessaire.



Modifications du financement

	Entretien de la patinoire	Responsable d'un local / chalet	Responsable de l'animation hiver (patinoires « Grand public » et des Sénateurs)	Responsable de l'animation autres saisons (patinoire des Sénateurs seulement)	TOTAL
Scénario 1: <i>Statu quo</i>	3 500 \$ X 24 patinoires = 84 000 \$	0 \$	1 000 \$ X 9 patinoires = 9 000 \$	1 000 \$ X 5 patinoires = 5 000 \$	98 000 \$
Scénario 2: <i>Augmentation des coûts</i>	3 500 \$ X 24 patinoires = 84 000 \$	1 000 \$ X 17 patinoires = 17 000 \$	1 000 \$ X 9 patinoires = 9 000 \$	1 000 \$ X 5 patinoires = 5 000 \$	115 000 \$
Scénario 3: <i>Réactualisation du niveau de service</i>	2 800 \$ X 24 patinoires = 67 200 \$	1 000 \$ X 17 patinoires = 17 000 \$	1 000 \$ X 9 patinoires = 9 000 \$	1 000 \$ X 5 patinoires = 5 000 \$	98 200 \$



Le Programme de soutien aux patinoires extérieures

- Une prise en charge du milieu;
- Une plus grande flexibilité;
- Une amélioration du niveau de service;
- Un processus d'évaluation continu;
- S'adapte aux besoins du milieu.



Recommandations

CP-SLSDC-2016-55

D'accepter les modifications au Programme de soutien aux patinoires extérieures;

CP-SLSDC-2016-56

D'accepter le scénario 2 du tableau de financement des patinoires extérieures;

CP-SLSDC-2016-57

D'accepter la bonification du programme de soutien de 17 000 \$.

